

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 2 avril 2024 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 18 mars 2024 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette  
Siège #2 - Johanne Joannette  
Siège #3 - Raymond Bisailon  
Siège #4 - Annie Gagnon  
Siège #5 - Bruno Lavallée  
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

## **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### **1.1 - Assemblée publique de consultation - Projet de règlement 008-2024**

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlements 008-2024.

Projet de règlement 008-2024.

Ce projet de règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin de permettre les activités d'agrotourisme, telles que les boutiques de vente de produits agroalimentaires, les réceptions à la ferme et les haltes pour véhicules récréatifs autonomes. »

Le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Période de questions.

Aucune question n'est formulée.

La période de questions étant terminée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

## 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mars 2024, avec les modifications suivantes :

### AJOUTER :

**16.1 Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Environor Canada Inc.**

**18.2 Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Réf: Fernand Pitt).**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 - Assemblée publique de consultation - Projet de règlement 008-2024

### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024

### 4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Demande d'aide financière de la polyvalente Robert-Ouimet

4.2 - Demande de la Fabrique St-André

4.3 - Demande de monsieur André Tétreault

4.4 - Appui à la Municipalité de Val-Alain - Retrait places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'Étoiles

4.5 - Invitation à la Marche exploratoire

### 5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

5.2 - Résolution pour déterminer les dates de l'activité "Vente de garage"

5.3 - Résolution pour autoriser la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

5.4 - Résolution pour autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

5.5 - Protocole d'entente - Bureau d'information touristique de la Chambre de commerce de la région d'Acton

5.6 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.7 - Réfection de la bibliothèque

5.7 - Dépôt et acceptation du budget révisé 2024 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, daté du 5 mars 2024

- 6 - RAPPORTS MENSUELS**
  - 6.1 - Dépôt du rapport du service incendie**
- 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**
- 8 - DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 8.1 - Résolution pour déterminer les critères et jugement de sélection d'un appel d'offres et d'autoriser le directeur général à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour des services professionnels en ingénierie**
- 9 - TRÉSORERIE**
  - 9.1 - Résolution pour annuler des soldes résiduaire relatifs aux règlements d'emprunt portant les numéros 005-2019, 265-2014, 272-2014, 305-2017, 306-2017, 307-2017, 310-2017, 333-2018, 338-2018**
  - 9.2 - Résolution pour annuler une facture**
- 10 - GREFFE MUNICIPAL**
  - 10.1 - Adoption du second projet du règlement 008-2024 modifiant le règlement de zonage 069-2003**
- 11 - RESSOURCES HUMAINES**
  - 11.1 - Résolution relative à une modification à la convention des cadres**
- 12 - COUR MUNICIPALE**
- 13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**
- 14 - TRAVAUX PUBLICS**
  - 14.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Paquette Moto**
- 15 - LOISIRS**
  - 15.1 - Résolution pour autoriser une dépense et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec le club de Baseball Senior d'Acton Vale, édition 2024**
- 16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES**
  - 16.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Environor Canada Inc**
- 17 - INCENDIE**
  - 17.1 - Adoption du rapport d'activité annuel de mise en œuvre du schéma de couverture de risques**
- 18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 18.1 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme**
  - 18.2 - Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Réf: Fernand Pitt)**
- 19 - VARIA**
  - 19.1 - Vote de félicitations à monsieur Michel Daragon et aux membres organisateurs du club Lions**
- 20 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2024-03-127**

#### **3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **4 - CORRESPONDANCE**

**2024-03-128**

#### **4.1 - Demande d'aide financière de la polyvalente Robert-Ouimet**

Attendu que chaque année, le personnel de la polyvalente Robert-Ouimet d'Acton Vale souligne la réussite, l'implication et la persévérance de ses élèves par une soirée « Gala-Méritas », où chaque nommé est invité à recevoir un prix sur scène;

Attendu que la Ville est sollicitée pour une contribution financière, afin de permettre de financer l'achat de méritas, de cadeaux et également pour récompenser sous forme de bourse les nommés d'une catégorie spécifique du Gala;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la polyvalente Robert-Ouimet à titre de contribution financière pour le « Gala-Méritas ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-03-129**

#### **4.2 - Demande de la Fabrique St-André**

Attendu que la Fabrique St-André sollicite la Ville d'Acton Vale, afin de participer à une publicité dans le feuillet paroissial, qui sera distribué tous les mois à Acton Vale, St-Théodore et St-Nazaire;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le paiement d'un montant de 200 \$ à titre de participation à une publicité dans le feuillet paroissial, payable à même le poste budgétaire 02-110-00-349, à la Fabrique St-André.

**2024-03-130**

#### **4.3 - Demande de monsieur André Tétreault**

Attendu que monsieur André Tétreault soumet une demande à la Ville d'Acton Vale, afin d'installer une plaque commémorative au parc Donald-Martin, au nom de ce dernier pour y présenter son histoire;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'installation, à l'entrée du parc, d'une plaque commémorative au nom de monsieur Donald Martin.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **4.4 - Appui à la Municipalité de Val-Alain - Retrait places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'Étoiles**

La Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet et sollicite l'appui des autres municipalités concernant leurs démarches.

**Le conseil en prend acte.**

**2024-03-131**

#### **4.5 - Invitation à la Marche exploratoire**

Attendu que sans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, qui se déroulera du 1er au 7 juin, le Comité Accessibilité Acton issu de la Table des organismes offrant des services aux personnes handicapées de la MRC d'Acton et des Maskoutains, invite les membres du conseil à une activité de sensibilisation et d'information "La Marche exploratoire", le jeudi 6 juin 2024 de 13h30 à 16h dont le point de départ est au CHSLD;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

Que le maire, monsieur Éric Charbonneau et mesdames les conseillères Johanne Joannette et Pierrette Lajoie participeront à la "Marche exploratoire" le jeudi 6 juin 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **5 - CONSEIL**

##### **5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.**

Aucune dépense.

**2024-03-132**

##### **5.2 - Résolution pour déterminer les dates de l'activité "Vente de garage"**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale organise une première activité « Vente de garage » qui aura lieu les 18, 19 et 20 mai 2024;

Qu'en cas de pluie durant cette fin de semaine (18, 19 et 20 mai 2024), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que la Ville d'Acton Vale organise une deuxième activité « Vente de garage » qui aura lieu les 31 août, 1 et 2 septembre 2024;

Qu'en cas de pluie durant cette fin de semaine (31 août, 1 et 2 septembre 2024), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que lors de ces journées seulement, tous les citoyens et citoyennes pourront tenir une vente de garage sans avoir obtenu au préalable un permis de vente de garage, ni avoir acquitté les droits exigés pour l'obtention d'un tel permis. La population devra en être informée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-03-133

**5.3 - Résolution pour autoriser la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec**

Attendu que la journée familiale aura lieu le 9 juin 2024 dans le cadre de la semaine de la municipalité;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'autoriser la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la journée familiale le 9 juin 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-03-134

**5.4 - Résolution pour autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec**

Attendu que la fête nationale aura lieu le vendredi 21 juin 2024;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à présenter une demande de permis pour la vente

de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la fête nationale le 21 juin 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-03-135**

**5.5 - Protocole d'entente - Bureau d'information touristique de la Chambre de commerce de la région d'Acton**

Attendu que le protocole d'entente avec la Chambre de commerce pour l'occupation des locaux de la gare du Grand-Tronc et la gestion du bureau touristique vient à échéance le 31 mars 2024;

Attendu que les parties souhaitent renouveler ledit protocole d'entente;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense pour les montants spécifiés au protocole d'entente pour 2024, 2025 et 2026, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-621-02-970 à la Chambre de commerce de la région d'Acton, pour la gestion du bureau touristique situé dans la Gare du Grand-Tronc à Acton Vale;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant ainsi que le directeur général de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Chambre de commerce de la région d'Acton, ledit protocole d'entente spécifiant les clauses et conditions convenues entre les parties.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-03-136**

**5.6 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.7 - Réfection de la bibliothèque**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.7, relatif aux travaux de réfection de la bibliothèque;

Attendu la recommandation de madame Hélène Beaudry, architecte, de la firme Beaudry Palato;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 273 810.40 \$ plus taxes, à 2BR Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no.7;

De financer cette dépense comme suit par le fonds canadien de revitalisation des communautés;

D'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à signer pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.7 – Travaux de réfection de la bibliothèque.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-03-137

**5.7 - Dépôt et acceptation du budget révisé 2024 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, daté du 5 mars 2024**

Attendu le dépôt du budget révisé 2024 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, daté du 5 mars 2024;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le budget révisé 2024 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**6 - RAPPORTS MENSUELS**

**6.1 - Dépôt du rapport du service incendie**

**Le conseil prend acte.**

**7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

**8 - DIRECTION GÉNÉRALE**

2024-03-138

**8.1 - Résolution pour déterminer les critères et jugement de sélection d'un appel d'offres et d'autoriser le directeur général à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour des services professionnels en ingénierie**

Attendu que la Ville veut recevoir une offre de services professionnels en ingénierie pour la modernisation des réseaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que du plan de gestion des débordements;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le directeur général à demander des soumissions, par voie d'appel



d'offres, conformément aux règles prévues à la Loi sur les cités et villes pour des services professionnels;

D'accepter les critères d'évaluation suivants :

• Expérience du soumissionnaire :	21 points
• Compétence et disponibilité du chargé de projet :	24 points
• Organisation de l'équipe de projet :	24 points
• Compréhension du mandat, méthodologie et échéancier de travail :	21 points
• Assurance qualité et qualité de l'offre de services:	5 points
• Moyens utilisés pour s'assurer d'une bonne communication:	5 points

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **9 - TRÉSORERIE**

2024-03-139

### **9.1 - Résolution pour annuler des soldes résiduaire relatifs aux règlements d'emprunt portant les numéros 005-2019, 265-2014, 272-2014, 305-2017, 306-2017, 307-2017, 310-2017, 333-2018, 338-2018**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt, s'il y a lieu,

approprié une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville d'Acton Vale;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville d'Acton Vale affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Ville d'Acton Vale informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

Que la Ville d'Acton Vale demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-03-140**

## **9.2 - Résolution pour annuler une facture**

Attendu que la concession du restaurant de l'aréna a été adjugée à madame Brigitte Cusson;

Attendu que Hockey Québec a modifié les dates des débuts de saison selon les catégories et les classes et qu'à cet effet, il y a eu une entente verbale entre les parties concernant l'ouverture du restaurant et ce depuis 2021;

Attendu que même suite à l'entente, la Ville a facturé madame Cusson pour le mois de septembre 2022;

Attendu qu'il y a lieu d'annuler la facture du mois de septembre 2022, numéro 2022-000135 au montant de 810 \$;

Attendu qu'il y a lieu de radier les intérêts associés à cette dite facture d'un montant de 99.76 \$;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

D'autoriser l'annulation de la facture du mois de septembre 2022, numéro 2022-000135 au montant de 810 \$;

De radier les intérêts associés à cettedite facture d'un montant de 99.76 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **10 - GREFFE MUNICIPAL**

2024-03-141

### **10.1 - Adoption du second projet du règlement 008-2024 modifiant le règlement de zonage 069-2003**

Attendu que le premier projet du règlement 008-2024 a été adopté à la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024 par la résolution 2024-03-113;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 mars 2024 à 20h;

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter, sans modification, le second projet de règlement n° 008-2024 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin de permettre les activités d'agrotourisme, telles que les boutiques de vente de produits agroalimentaires, les réceptions à la ferme et les haltes pour véhicules récréatifs autonomes ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **11 - RESSOURCES HUMAINES**

2024-03-142

### **11.1 - Résolution relative à une modification à la convention des cadres**

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire ajouter un article à la convention des cadres actuellement en vigueur;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que les parties s'entendent pour ajouter le texte suivant à l'article 12 de la politique des cadres :

"La Ville fournit un téléphone cellulaire aux cadres dont elle juge qu'il est nécessaire qu'ils en possèdent un pour l'exercice de leur fonction. Le cadre qui préfère utiliser son téléphone cellulaire personnel recevra une allocation égale au montant payée par la Ville mensuellement (forfait 5G, taxes incluses), sur présentation de pièces justificatives via un rapport de dépenses".

Le présent avantage prend effet pour le mois de mars 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **12 - COUR MUNICIPALE**

## **13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

## **14 - TRAVAUX PUBLICS**

2024-03-143

### **14.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Paquette Moto**

Attendu que la Ville a demandé deux prix pour la fourniture d'une remorque pour la pelle hydraulique;

Attendu l'adoption du nouveau règlement concernant la gestion contractuelle;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 37 036 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000, pour la fourniture d'une remorque pour la pelle hydraulique;

De financer cette dépense à même le fonds de roulement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **15 - LOISIRS**

2024-03-144

### **15.1 - Résolution pour autoriser une dépense et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec le club de Baseball Senior d'Acton Vale, édition 2024**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 4 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-52-970 au Club de Baseball Sénior d'Acton Vale, édition 2024. De plus, une somme additionnelle de 1 000 \$ sera versée, conditionnellement à la tenue de la journée promotionnelle de la Ville d'Acton Vale dans le cadre de la Semaine de la municipalité;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que le directeur général de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de Baseball Sénior d'Acton Vale, édition 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES**

2024-03-145

### **16.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Environor Canada Inc**

Attendu le besoin de polyphosphate à l'usine de traitement des eaux;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'autoriser une dépense, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-412-00-635 d'un montant de 20 843.75 \$, plus taxes, pour l'achat de polyphosphate à l'usine de traitement des eaux, à Environor Canada Inc.;

De financer cette dépense à même le fonds général.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **17 - INCENDIE**

2024-03-146

### **17.1 - Adoption du rapport d'activité annuel de mise en œuvre du schéma de couverture de risques**

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le rapport d'activité annuel de mise en œuvre du schéma de couverture de risques, tel que soumis et de le transmettre à la MRC d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **18.1 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme**

Dépôt du procès-verbal daté du 5 mars 2024 du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Le conseil en prend acte.**

2024-03-147

### **18.2 - Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Réf: Fernand Pitt)**

Considérant que monsieur Fernand Pitt désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation ayant pour but d'unir deux lots afin d'avoir un seul matricule et pour y construire une nouvelle résidence. Les lots en question sont 2 329 662 et 6 396 779, superficie visée par la demande 3 000.8 mètres carrés;

Considérant qu'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, comporte l'obligation, pour la municipalité locale, lorsque la demande porte sur une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, d'inclure dans sa résolution une indication des espaces appropriés disponibles ailleurs sur son territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, inspecteur municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale certifie qu'elle ne détient aucun inventaire des espaces appropriés disponibles ni aucun plan de zonage avec la liste des espaces vacants;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**19 - VARIA**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

2024-03-148

**19.1 - Vote de félicitations à monsieur Michel Daragon et aux membres organisateurs du club Lions**

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de féliciter monsieur Michel Daragon pour sa nomination « Personnalité Bénévole de l'année » qui a eu lieu le 16 mars 2024 et aux membres organisateurs du club Lions pour l'organisation du Gala distinction.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**20 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20 h 15.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 15.

**21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quinze minutes (20; 15).

\_\_\_\_\_  
Éric Charbonneau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudine Babineau, OMA  
Greffière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Maryse Hamel  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date